



CHOEUR D' ENFANTS A VOCATION LITURGIQUE

REUNION D'INFORMATION & INSCRIPTIONS
Mercredi 11 septembre à 17h30

DEBUT DES COURS
Mercredi 18 septembre

Au Palais épiscopal
2 Rue du Chanoine Urseau, 49100 Angers

Les principaux objectifs

Découverte de la pratique vocale

- A travers les répétitions de chœur, les enfants découvriront le solfège, l'écriture musicale et la pratique du chant en polyphonie.

Un chœur à vocation cultuelle

- Un des objectifs de ce chœur est de servir et d'embellir la liturgie des offices et des messes de la paroisse, cathédrale/Notre Dame. Au cours de l'année les enfants seront amenés à chanter dans différents offices (Messes, Lucernaires, laudes).

Un chœur à vocation culturelle

- Un autre de nos objectifs est de mettre le chœur au service du rayonnement culturel en participant à des concerts ou à des spectacles.

Les chefs de chœur :

Marie Pierre Blond



Professeur diplômé d'état, elle enseigne le chant au conservatoire (CRD) de Cholet (49). A la direction des chœurs d'enfants (scolaire et conservatoire) du pays de Château-Gontier (53) pendant une quinzaine d'années, elle s'intéresse aux spécificités des voix d'enfants et se forme auprès de spécialistes tels que Manuel Coley ou Anne-Marie Cabu. Épanouie dans une carrière de soprano « classique », elle aime également créer des spectacles à destination du jeune public : « goûter à l'opéra », (création avec le pianiste-compositeur Francis Paraïso), « Ouh-hou » (spectacle pluridisciplinaire au côté d'Hermine Théard (pianiste, compositrice) et Emilei Dhumerelle (danseuse contemporaine – chorégraphe).

Il lui tient particulièrement à cœur de sensibiliser les plus jeunes au chant, car elle a, elle-même découvert la musique au sein des chœurs d'enfants de la région angevine (petits chanteurs de la cité, chœur du conservatoire d'Angers et Scola René d'Anjou).

Gérald Martin



Fondateur Humana Vox, chanteur lyrique, Chef de chœur

Il quitte un cursus en lettres classiques pour intégrer des études musicales au Conservatoire et en faculté de musicologie. Tout en poursuivant ses études en chant et direction de Chœur avec Yves Sotin et Valérie Fayet, il devient membre en 2004 du prestigieux chœur de l'Armée Française. En 2006, il connaît sa première expérience soliste dans le rôle de Zuniga (Carmen) à l'opéra de Massy, puis est recruté pour une série de concerts avec l'Orchestre Philharmonique de Prague de 2006-2008. Tant en chœur qu'en soliste, il a chanté avec de grandes formations comme l'Orchestre de Paris, l'Orchestre National d'Ile de France, l'opéra de Dijon, l'Opéra de Rouen, le Chœur de Radio France, les Talens Lyriques, Le théâtre des Champs Elysées. Il étudie aujourd'hui le chant avec Stefano Ferrari et Malcolm King.

La voix au service de l'homme

En 2008, il est recruté pour créer et diriger l'académie de chant du Puy du Fou qui comptera jusqu'à son départ en 2010, 100 chanteurs. C'est alors qu'il prend conscience des bienfaits considérables de la pratique vocale sur l'équilibre tant physique que psychologique des personnes. Il crée alors Humana Vox dont l'objet est de transmettre les vertus du chant au plus grand nombre à travers des ateliers de chant mis en place avec le Dr Vasseur (structures médico-sociales, entreprises, particuliers etc.) Pour parfaire la dimension thérapeutique des ateliers chant, il suit un cursus en gérontologie à la faculté de médecine d'Angers et est titulaire depuis juin 2013 d'un Diplôme Universitaire de 3ème cycle en gérontologie. Im plantée à Angers Humana Vox travaille au rayonnement du territoire et participe.

Horaires :

Tous les mercredis de 17h30 à 18h45 (Sauf vacances scolaires)

Réunion d'information et inscriptions : Mercredi 11 septembre 2019 à 17h30

Début des cours : Mercredi 18 septembre 2019

Les cours se feront au Palais épiscopal, 2 Rue du Chanoine Urseau, 49100 Angers

Tarif :

Cotisation annuelle : 350€ (plusieurs modalités de règlement possible - voir bulletin d'inscription)

Adhésion obligatoire : 10€

Calendrier des interventions 2019/2020 :

Les dates communiquées ci-dessous sont obligatoires et font partie du cursus d'apprentissage.

Nous vous recommandons de les noter dans vos agendas !

Les enfants interviendront aux dates suivantes :

Lucernaires au Palais épiscopal

- Lundi 16 décembre à 18h15
- Lundi 23 mars à 18h15
- Lundi 25 mai à 18h15

Messes

- Dimanche 8 décembre à 11h
- Vendredi 10 avril à 20h
- Dimanche 17 mai à 11h

Concert

- Répétition générale Samedi 14 décembre (toute la journée - prévoir un pique-nique)
- Concert de Noël de Lumière Vendredi 20 décembre et Samedi 21 décembre
- Concert de fin d'année - Chœur d'enfants – Dimanche 5 juillet

Stage (les stages sont optionnels – les tarifs vous seront communiqués ultérieurement)

- Le 4 et 5 avril 2020
- Du 15 au 19 juillet 2020

Règlement cours de chant :

Le fait d'inscription au chœur d'enfants, implique l'acceptation du règlement.

Nous demandons aux enfants de s'investir toute l'année, tant sur les cours que sur les lucernaires, messes et concert programmés.

Il s'articule autour de valeurs telles que le respect de chacun, celui du cadre et de la confiance entre chacun.

Discipline générale

Les élèves sont tenus de respecter les consignes de sécurité existantes au sein du Palais épiscopal, les comportements brutaux ou dangereux sont interdits (comme se pencher aux fenêtres, courir dans les escaliers, provoquer des bousculades...)

Assiduité ponctualité

Les cours s'inscrivent dans les plages horaires suivantes : 17h30– 18h45

Nous demandons aux élèves d'arriver 5 à 10 minutes avant le début des cours. (17H20)

Les enfants en retard sont une gêne pour les cours, nous demandons aux familles d'être vigilant quant aux horaires ;

La présence de tous les cours est obligatoire. En cas d'absence, nous demandons aux parents de nous informer 48h avant.

Les familles devront, dans la mesure du possible éviter de solliciter les exemptions de cours pour des raisons diverses, même d'ordre médical, (Rendez-vous chez l'orthodontiste etc.)

Accès au Palais épiscopal

Il n'est pas possible de stationner dans la cour du Palais épiscopal.

Acceptation du Règlement

Mme, M.

Responsable(s)légal(aux) de

Ont pris connaissance du règlement et en acceptent les dispositions

Signature des parents

Signature de l'enfant